

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/070 – Bail commercial - Salon de coiffure - modification de la délibération n° 2024/045 du 22/03/2024

Vu le bail commercial par la Commune de Marçon à Mme Justine RIMBAULT en date du 26 novembre 2015 pour la location du bien sis 4 place de l'Église à usage de salon de coiffure, pour une durée de neuf années pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2024/045 en date du 22 mars 2024 relative à la location du bien sis 4 Place de l'Eglise à Mme Yael GOZLAN, à usage de salon de coiffure à compter du 1er juin 2024 ;

Vu le compromis de vente conclu le 12 mars 2024 entre Mme Justine RIMBAULT et Mme Yael GOZLAN concernant la cession du fonds de commerce exploité dans les locaux sis 4 Place de l'Eglise et appartenant à la Commune, pour la poursuite de l'exploitation de l'activité de Salon de Coiffure ;

Vu la lettre en date du 12 mars 2024 de Mme Justine RIMBAULT sollicitant la résiliation du bail commercial du local sis 4 place de l'Église, à compter du 1er juin 2024 ;

Vu la lettre en date du 17 mars 2024 de Mme Yael GOZLAN domiciliée à Montval-sur-Loir (Sarthe) - "24 rue des Gabonnes - Château-du-Loir", s'engageant à la reprise du salon de coiffure exploité actuellement par Mme Justine RIMBAULT, à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'attestation de Me Michaël LECOQ, Notaire, Associé de la Société "Notaires Val de Loir", 1 et 1er rue du Pineau d'Aunis, Montval-sur-Loir (Sarthe), attestant aux termes de l'acte notarié du 1er juin 2024, de la cession du fonds artisanal de coiffure mixte, sis à Marçon - 4 Place de l'Eglise, par Mme Justine RIMBAULT, coiffeuse au profit de la Société dénommée L'HAIR NATUREL, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Le Mans (72100), 24 avenue Henri Lefevre,

Vu la lettre en date du 1er juin 2024 de Mme Yael GOZLAN s'engageant à la reprise du salon de coiffure exploité par Mme Justine RIMBAULT, au nom de la Société L'HAIR NATUREL, dont elle est la gérante ;

Considérant la nécessité de modifier le nom du repreneur du salon de coiffure, à compter du 1er juin 2024 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération n° 2024/045 en date du 22 mars 2024 relative au bail commercial du salon de coiffure comme suit :
 - de louer le bien sis 4 place de l'Église à la Société L'HAIR NATUREL, dont le siège social est à Le Mans (72500) 24 avenue Henri Lefevre, à usage de salon de coiffure ;
 - d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le bail commercial correspondant à effet au 1er juin 2024 avec la Société L'HAIR NATUREL, représentée par Mme Yael GOZLAN ainsi que toute autre document afférent à cette affaire.

Les autres termes de la délibération n° 2024/045 en date du 22 mars 2024 restent inchangés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/06/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie